

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 20 mai 2025 à 15 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du mardi 20 mai 2025 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 mai 2025 et adoption dudit procès-verbal
3. Embauche de M Abdelilah Hassani à titre de coordonnateur chargé de projets au Service des infrastructures urbaines et autorisation de signature du contrat de travail
4. Adoption du *Règlement d'emprunt n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville*
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du mardi 20 mai 2025

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

2025-05-200

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 948 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR UNE ACQUISITION IMMOBILIÈRE DANS
LE SECTEUR DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant le besoin de la Ville de procéder à une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné pour le projet de *Règlement d'emprunt n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville* lors de la séance ordinaire du 13 mai 2025 et que ledit projet a été déposé, par la même occasion, sous la résolution 2025-05-194, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement d'emprunt n° 948 décrétant un emprunt de 400 000 \$ pour une acquisition immobilière dans le secteur de l'hôtel de ville*.

De tenir la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à ce sujet à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-201

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 20 MAI 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du mardi 20 mai 2025 à 15 h 41.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE